



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
CAISSE NATIONALE



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**(Paris, le 9 février 2007)**

A la suite de la publication d'un communiqué de presse de l'association "ETHIC", la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) souhaite rétablir la réalité des faits qui y sont présentés de façon totalement erronée.

- Une prime exceptionnelle de performance a été attribuée aux membres du directoire de la CNCE en totale transparence et dans le respect absolu des procédures de gouvernance du Groupe Caisse d'Épargne. C'est en effet le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne qui a décidé, le 31 janvier dernier, l'attribution de cette prime, sur rapport de son comité des rémunérations. Il est donc complètement contraire à la vérité d'écrire, comme le fait ETHIC, que cette prime aurait été "*auto-attribuée*".

- Cette prime rémunère la contribution déterminante des mandataires sociaux de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne à la performance exceptionnelle du Groupe en 2006, en particulier à l'occasion de la création de Natixis.

La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne partage les principes de pédagogie et de transparence revendiqués par ETHIC et regrette que cette association ait relayé, sans vérification, une information tronquée et erronée.

### Contacts Presse:

Anne-Sophie Jourdain – Tél : 01 58 40 41 54  
Dominique Monneron – Tél : 01 58 40 39 86

e-mail : [presse@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:presse@cnce.caisse-epargne.fr)  
[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)

